

Compte rendu de séance

Séance du 3 Octobre 2019

L' an 2019 et le 3 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de
MOULIN Eric Maire

Présents : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : BENOIT Anne, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, RONCE Noelle, THIROUIN Severine, MM : DUVAL Gilles, GALET Jerome, GENET Xavier, PETIT Marc, THIEBAULT Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 26/09/2019

Date d'affichage : 26/09/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
le : 04/10/2019

A été nommé(e) secrétaire : Marc PETIT

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE PAR CHARTRES METROPOLE EN DATE DU 26/06/2019 - 2019-36

CONVENTION RELATIVE A L INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI) - 2019-37

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION DE LA PLATEFORME D'ACHAT COMMUNAUTAIRE - 2019-38

TARIFS COMMUNAUX - 2019-39

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2019 - 2019-41

RENOUVELLEMENT FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT D'EURE ET LOIR - 2019-42

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) - 2019-43

AUTORISATION SIGNATURE VENTE MAISON 3 RUE DE LA MAIRIE - 2019-44

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE DEPARTEMENTALE EURELIENNE - 2019-45

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC EURE ET LOIR RESEAUX MOBILES - 2019-46

TARIFS COMMUNAUX - 2019-40

CONSULTATION CONTRATS ASSURANCES ET AUTORISATION SIGNATURES CONTRATS - 2019-47

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE PAR CHARTRES METROPOLE EN DATE DU 26/06/2019
réf : 2019-36

Dans sa séance du 26 juin 2019, le Conseil Communautaire de Chartres Métropole a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale par délibération N° CC2019/049.

Conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT arrêté doit être soumis pour avis aux communes membres de Chartres Métropole.

Par courrier du 5 juillet 2019, Chartres Métropole nous a sollicité à cet effet.

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la réception de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de SCOT arrêté par Chartres Métropole en date du 26 juin 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION RELATIVE A L INTERVENTION D'UN AGENT CHARGE D'UNE FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

réf : 2019-37

Monsieur MOULIN rappelle que lors du conseil municipal en date du 27 novembre 2018 par délibération réf 2018-45 le Conseil à l'unanimité l'avait autorisé à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection.

Après modification des tarifs pour 2019 et de la durée de la convention à compter du 1er janvier 2019, le Centre de Gestion nous a demandé de préciser les nouveaux tarifs en vigueur à savoir :

Les modalités financières de la prestation:

Réunion de cadrage, temps de préparation/Gestion administrative, inspection sur le terrain 1/2 journée
rédaction rapport d'inspection, réunion de restitution pour un coût annuel de 365.00 €

la durée de la convention :

La convention est convenue pour une durée de 6 ans (et non plus 1 an)

Le conseil, à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide d'autoriser à faire appel au centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, en appliquant les tarifs 2019 et la durée de la convention 6 ans.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CREATION DE LA PLATEFORME D'ACHAT COMMUNAUTAIRE

réf : 2019-38

Par délibération n° 2015/223 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2015, la commune de FRANCOURVILLE s'est engagée dans la conclusion d'une convention de partenariat avec Chartres métropole qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié. Elle prévoit également les obligations réciproques des parties quant à l'usage de la plateforme d'achat communautaire.

En effet, Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plateforme d'achat communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics.

Afin de respecter les règles de la commande publique et d'optimiser les prestations proposées par la plateforme d'achat communautaire, Chartres Métropole a relancé la procédure d'accord-cadre pour l'acquisition d'une nouvelle plateforme. Cette relance a notamment pour conséquence la nécessité de créer une nouvelle adresse url. Le changement de plateforme et de prestataire engendre également des modifications en termes de prestations associées.

Il convient donc de conclure un avenant entre la commune de FRANCOURVILLE et Chartres métropole pour intégrer à la convention de partenariat les modifications.

Après délibération, le conseil municipal de FRANCOURVILLE

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plate-forme d'achat communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le dit avenant, tous les actes afférents et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS COMMUNAUX

réf : 2019-39

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, suite aux travaux réalisés au niveau du cimetière, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions au cimetière et des emplacements au columbarium, à dater de ce jour, à savoir :

Concession pour 30 ans : 550 euros

Concession pour 50 ans : 800 euros

Cavurne pour 30 ans : 225.00 euros

Cavurne pour 50 ans : 400.00 euros

Columbarium (2 urnes)

Emplacement pour 15 ans : 250 euros

Emplacement pour 30 ans : 350 euros

Columbarium (4 urnes)

Emplacement pour 30 ans : 700.00 euros

Emplacement pour 50 ans : 900.00 euros

taxe dispersion des cendres+ plaque + gravure : 125.00 euros

Superposition corps 150 euros

Urne supplémentaire : 75 euros

DECIDE, à l'unanimité, de continuer le reversement sur les encaissements des concessions et columbariums représentant 1/4 de la recette au CCAS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS COMMUNAUX

réf : 2019-40

Monsieur le Maire explique que de nombreux administrés sont venus en mairie pour réclamer des nouvelles clés pour leur boîtes aux lettres

Le Conseil , après en avoir délibéré

DECIDE, d'appliquer le tarif suivant en cas de remplacement d'une serrure de boîtes aux lettres
changement de canon : 30.00 EUROS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2019

réf : 2019-41

A la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget 2019 de la façon suivante suite à une erreur de comptabilisation en 2006 et 2007 des amortissements. (écriture en doublon pour un montant de 83.62 €)

Section fonctionnement

Dépenses chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

+ 83.62 €

Recettes chapitre 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS compte 7811 reprise sur amort. des immob. incorporelles et corporelles

+83.62 €

Section investissement

Dépenses Chapitre 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS compte 2804182 Autres org publics bat et installations +83.62 €

Recettes Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

+83.62 €

Le conseil à l'unanimité approuve la décision modificative sur le budget principal de la commune 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT D'EURE ET LOIR

réf : 2019-42

Monsieur le Maire propose aux élus de renouveler l'adhésion au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui a été créé par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, et placé sous la responsabilité des départements depuis 2005.

Il intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

La participation pour la commune est de 3 € par logement sociaux soit 3.00 € pour notre commune

Les membres, à l'unanimité

Décide de renouveler la participation pour le FSL pour 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

réf : 2019-43

Depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières sociale et professionnelle.

En 2018, ce fonds a aidé 560 jeunes euréliens dans le cadre de leurs parcours d'insertion (aides individuelles et actions collectives).

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes de soutenir le Département pour le financement de ce fonds.

Les membres du conseil, décident à l'unanimité de ne pas participer pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION SIGNATURE VENTE MAISON 3 RUE DE LA MAIRIE

réf : 2019-44

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat du bien appartenant à la commune situé au 3 rue de la mairie signé par le futur acquéreur en date du 24/09/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

d'autoriser M. le Maire à signer tous actes relatifs à la vente de la parcelle cadastrée F479 au prix de 130 000.00 € net vendeur à la commune de Francourville.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

HORAIRES LA POSTE

Monsieur le Maire informe les membres, qu'il a étudié la demande de l'agent administratif en poste sur l'agence postale de Francourville concernant les horaires d'ouverture au public.

La fréquentation du samedi matin a diminué depuis 2 ans.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour supprimer l'ouverture du samedi matin.

Les membres acceptent. Monsieur le Maire lors d'un prochain conseil, fera une proposition pour les nouveaux horaires à mettre en place à compter du 1er janvier 2020.

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE DEPARTEMENTALE EURELIENNE

réf : 2019-45

Vu l'article L.211.24 du code rural et de la pêche maritime prévoyant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Considérant que le Conseil Départemental exerçait cette mission pour le compte des commune sans contre-partie,

Considérant que le Conseil Départemental n'a plus la compétence pour exercer cette mission du fait de la perte de la clause de compétence générale,

Considérant qu'une association disposant des capacités à mener la mission pour le compte de la commune s'est

faite connaître pour reprendre l'activité si un nombre suffisant de communes souscrivent à une convention de prestations,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

s'engage à renouveler la convention avec l'association selon la grille tarifaire, soit un montant annuel :
hébergement + capture soit 0.95 €
par habitants suivant estimation INSEE 2019 - 832 habitants
soit 790.40 €

Monsieur le Maire pourra signer ladite convention qui sera établie en définissant les engagements réciproques pour l'année 2020

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC EURE ET LOIR RESEAUX MOBILES

réf : 2019-46

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental lors du vote du 4 avril 2018 a approuvé la création de la société EURE ET LOIR RESEAUX MOBILES;
Cette société a pour objectif d'améliorer la couverture de la téléphonie mobile sur le département et notamment sur notre commune.

La société constituée entre le Département d'Eure et Loir et un opérateur spécialisé dans le déploiement de sites points hauts, a pour objet social la réalisation d'études, la commercialisation auprès des opérateurs de téléphonie mobile, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts destinés à héberger des équipements de communications électriques sur le territoire du Département d'Eure et Loir.

La commune de Francourville est propriétaire du terrain ZV 26 stade susceptible de permettre l'hébergement d'un site point haut.

L'emplacement mis à disposition à la société EURE ET LOIR RESEAUX MOBILES dépend du domaine public géré par la collectivité.

La présente autorisation est en conséquence régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux autorisations d'occupation du Domaine Public figurant au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général des Propriétés des Personnes Publiques.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à signer la convention d'une durée de 12 ans.

Le Conseil, à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide de l'autoriser à signer la convention

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONSULTATION CONTRATS ASSURANCES ET AUTORISATION SIGNATURES CONTRATS

réf : 2019-47

Les contrats d'assurances multirisque, flottes automobiles, bâtiments et protection juridique arrivent à échéance en novembre.

Ces contrats n'ont pas été renégociés depuis 2013.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès de divers agents assurances afin de les renégocier et demande l'autorisation au conseil, d'engager les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les membres, à l'unanimité :

autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des divers agents assurances
autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour la négociation des contrats assurances multirisque, flottes automobiles, bâtiments et protection juridique
autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Enquête publique épandage boues du 23/09 au 25/10/2019

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, les boues issues de la station épuration Seine Aval à Achères (Yvelines) sont valorisées en agriculture : elles sont utilisées en épandage agricole contrôlé comme fertilisants et amendements, en substitution aux engrais minéraux.

L'arrêté préfectoral portant prorogation des autorisations d'épandage des boues de Seine Aval est soumis à autorisation, avec procédure d'enquête publique qui aura lieu du 23 septembre au 25 octobre 2019.

Des permanences sont organisées sur plusieurs communes (voir sur tableau affichage ou sur le site de FRANCOURVILLE)

Enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Chartres du 17/10 au 20/11/2019

Il sera procédé du 17 octobre au 20 novembre à une enquête publique à la révision du SCOT de Chartres sur notre commune. Des permanences sont organisées sur plusieurs communes (voir sur le tableau d'affichage ou sur le site de la commune de FRANCOURVILLE)

Point sur travaux

Les travaux d'assainissement de Senneville avancent. Tous les lundis matins Madame BENOIT et Monsieur THIEBAULT participent à titre consultatif aux réunions de chantier.

La porte de la Mairie ainsi que la porte de la salle polyvalente ont été changées. Prochainement sera mise en place un badge électronique pour l'ouverture de la porte de la salle polyvalente.

Les travaux de refecton rue de fosse à l'eau (2 portions) et autour de la place à AUZAINVILLE vont débiter très prochainement.

Pour 2020 une réflexion sera menée pour décider des autres travaux sur les autres rues. (réfection, emplacement de parking etc...).

Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Pour palier à l'absence des employés communaux pendant les vacances et pour avancer dans les travaux de maçonnerie, un agent technique a été recruté du 16 septembre au 31 octobre 2019.

Avancement de la fibre

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré cette semaine le responsable de la société Eure et Loir Réseaux mobiles pour éclaircir plusieurs points. (25 poteaux aériens vont être supprimés).

Le travaux de déploiement des infrastructures de télécommunications Très Haut Débit sur notre commune avancent : l'armoire de distribution FttH (Fiber To The Home) rue de la Chaumière est en cours de mise en place.

Tour de table

Madame Edwige DUMENY prend la parole pour signaler qu'au niveau de l'association FAMILLES RURALES une section pétanque va ouvrir en 2020. Monsieur le Maire signale que des cuves en béton seront achetées pour mettre autour du terrain de pétanque pour servir de cendrier.

Madame Isabelle LETARTRE signale que Chartres Métropole a tondu autour de la station d'épuration mais demande quand est-il au niveau du château d'eau ? Monsieur le Maire répond qu'il interrogera les services de CM EAU.

Monsieur Alain THIEBAULT propose aux élus de réunir la commission de travaux pour discuter du projet d'agrandissement de la salle polyvalente. Les devis devant être présentés pour l'attribution des subventions en début d'année.

Monsieur Alain THIEBAULT signale qu'un état des lieux a été fait au niveau de la plantation des arbres avec la société en charge de ses travaux : les arbustes morts vont être remplacés.

Madame Anne BENOIT signale qu'il est prévue 16 prises supplémentaires pour les illuminations de Noël en 2019. Des décors supplémentaires vont être achetés.
Au niveau de la mairie un grand sapin de Noël sera commandé.

Monsieur Marc PETIT, qui est le référent sur notre commune au niveau de la paroisse, signale que le projet de messe du 24 décembre à 22h est repoussé au 25 décembre avec la participation de la chorale. Monsieur le Maire en profite pour signaler qu'il souhaiterait ouvrir au public l'église de Francourville mais il faut qu'il se renseigne sur la marche à suivre et avant toute chose il faut réaliser les travaux de sécurité dans l'église.

Monsieur Gilles DUVAL fait le point sur la brocante qui a eu lieu le 29 septembre 2019 sur le stade de Francourville.

Malgré la bonne organisation, la journée a du malheureusement être écourtée faute de mauvais temps.

Monsieur le Maire reprend la parole pour signaler que le logement de la poste sera mis en vente dès la fin de bail le 30 novembre 2020 avec les locataires en place ainsi que le terrain derrière la poste.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 07/10/2019
Le Maire
Eric MOULIN